

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AI

SÉANCE DU 12 JUILLET 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Etaient absents/excusés : Madame Anne-Marie BAUDON (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI) - Madame Delphine CHARIER (pouvoir à M. FOUNTAINE) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme FLEURET-PAGNOUX) - Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI).

Secrétaire de séance : Madame Chantal MURAT

Dates de convocation.....	9 juillet 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	17
Nombre de votants.....	17
Nombre d'absent	0
Pour.....	17
Contre	0
Abstention :	0

N° 6 : Demandes de subventions, associations d'aide alimentaire.

Monsieur le Président du CCAS de La Rochelle expose aux membres du Conseil d'Administration les demandes de subventions déposées par les associations d'aide alimentaire présentes sur le territoire Rochelais.

La coordination de la politique publique d'aide alimentaire a été confiée en 2014 au CCAS par la ville de La Rochelle afin d'animer, de développer et de financer les parties prenantes du réseau Rochelais d'aide alimentaire.

Les objectifs sont les suivants :

- Veiller à la cohérence du projet local et au bon maillage territorial des points de distribution alimentaire.
- Assurer une alimentation de qualité, en quantité et à moindre coût pour l'ensemble des Rochelais connaissant une situation de précarité.
- Instruire les demandes de subventions déposées par les associations intervenant dans le champ alimentaire.
- Expertiser et faire évoluer le dispositif local de l'aide alimentaire.

Dans la mise en œuvre de la politique publique d'aide alimentaire le CCAS s'appuie sur un réseau d'associations partenaires qui s'est développé au fil des années et qui comprend :

- L'Association Aide Alimentaire de Mireuil.
- Le Centre Social de Villeneuve Les Salines.
- L'Association Solidarité Chirons Longs – Sablons.
- L'Entraide Protestante.
- La Croix-Rouge.
- La Soupe Solidaire Rochelaise.

- La Banque alimentaire qui est également soutenue par le CCAS pour l'achat d'approvisionnements redistribués aux associations d'aide alimentaire de La Rochelle.

Publié le 27/07/2024

- Les Restos du Cœur et le Secours Populaire Français qui assurent des distributions alimentaires sur le territoire Rochelais, selon leurs propres critères
- Le Secours Catholique, dans le cadre de son Café Causette qui fournit des petits déjeuners aux personnes sans abri.
- L'Association Unité Voisinale des 400 qui intervient sur une partie du quartier de Villeneuve Les Salines sous la forme d'un écomat où les habitants peuvent faire leurs achats alimentaires à prix réduit.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention

Association	Montant subvention accordée 2023	Montant subvention demandée 2024	Propositions 2024
Croix-Rouge	4 000 €	5 000 €	4 000 €
Association Aide Alimentaire de Mireuil	7 000 €	9 000 €	7 000 €
Solidarité Chirons Longs Sablons	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Centre Social de Villeneuve les Salines	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Entraide Protestante	5 500 €	6 500 €	5 500 €
Banque Alimentaire	20 000 €	25 000 €	20 000 €
Secours Catholique	4 000 €	5 000 €	4 000 €
Secours Populaire	9 000 €	30 000 €	9 000 €
Resto du Cœur	8 000 €	8 500 €	8 000 €
Soupe Solidaire Rochelaise	15 000 €	20 000 €	15 000 €
Unité Voisinale des 400	3 600 €	4 500 €	3 600 €
Œuvre des hospitaliers Française de Malte	Pas de demande en 2023	7 000 €	0.00 €
TOTAL	87 600 €	132 000 €	87 600 €

Publié le 27/07/2024

Il est préconisé :

- De reconduire les mêmes montants accordés en 2023 pour le ~~projet~~ ~~de~~ ~~reconstruction~~ ~~de~~ ~~l'œuvre~~ ~~des~~ hospitaliers français de Malte au vu notamment de la situation financière du CCAS.
- De refuser cette nouvelle demande de subvention ~~de~~ ~~reconstruction~~ ~~de~~ ~~l'œuvre~~ ~~des~~ hospitaliers français de Malte au vu notamment de la situation financière du CCAS.

Au vu des éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- 1) D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer la convention et tout document y afférant.
- 2) D'imputer la dépense à l'article 65748.15 (chap.65) prévu à cet effet au budget 2024.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE